



Standards professionnels et gestion du risque concernant les guides de montagne ASGM

1. Introduction :

Ces dernières années, le nombre d'accidents mortels en Suisse impliquant des guides de montagne a diminué de manière significative (source : *Mosimann/ASGM-CAS BF-Statistiken 2017*), comme par ailleurs le risque d'avalanche moyen par journée de randonnée (source : *Winkler / WSL Berichte, Heft 34, 2015*). Nous voulons consolider ces tendances.

Ce document de l'Association Suisse des Guides de Montagne traite le thème des recommandations pratiques en lien avec la gestion du risque dans l'activité professionnelle du guide de montagne.

Les fondements de ces recommandations sont en lien avec les contenus actuels de la formation de guide de montagne, la littérature de montagne récente, les statistiques de l'accidentologie et les expériences et retour issus de la pratique professionnelle.

2. Objectifs :

Les excursions organisées par un guide de montagne sont réalisées en prenant en compte une gestion professionnelle des risques inhérents à l'activité et en s'efforçant d'obtenir un risque résiduel acceptable. L'aléa (indéterminé) subsiste et se doit d'être accepté conjointement par le client et le guide. Ce document donne une vue d'ensemble de ce qui est considéré par l'ASGM, en considérant la technique et la tactique actuelle, comme les règles de l'art pour l'exercice de la profession de guide de montagne.

3. Fondements concernant l'activité de guide de montagne :

a) Cadre légal

Le guide de montagne pratique son activité en respectant le cadre légal, en particulier les « devoirs de diligence » (préservé la vie et la santé des participants, encadrants qualifiés et en nombre suffisant pour encadrer l'activité, expliquer les risques, adapter l'activité aux aptitudes des clients et aux conditions, vérifier le matériel et les installations, respecter l'environnement).

b) Livres et aides mémoires (versions actuelles)

- Sports de montagne été et hiver CAS
- Manuel d'avalanches ASGM et Avalanches mieux les comprendre SLF
- Aide-mémoire „Attention avalanches“ KAT
- Aide-mémoire „Progresser à la corde courte“ ASGM

c) Perfectionnement

Un guide de montagne connaît les règles de l'art (techniques et tactiques). Le guide de montagne a la responsabilité d'adapter sa formation continue à sa pratique. L'ASGM recommande de suivre des formations de perfectionnement spécialisées (thèmes actuels) afin de répondre au cadre légal, de se former personnellement en étant à jour avec les techniques/littératures actuelles et de profiter d'échange d'expérience avec d'autres professionnels.

d) Prise de décisions et communication

La gestion du facteur humain est un point décisif des capacités professionnelles du guide de montagne. Les points suivants sont importants : briefing de sécurité au client, favoriser le dialogue avec les participants, échange avec les autres professionnels, optimisation des processus décisionnels, etc.



e) Taille des groupes

Le guide de montagne est conscient que la taille du groupe a une influence décisive sur la sécurité. Le calcul de la taille du groupe ou de la cordée est fondé sur les pratiques locales, sur l'évaluation des difficultés et en fonction des conditions. Des conditions favorables, une bonne connaissance des capacités des clients et des activités réalisées dans un cadre de formation, laissent au guide de montagne une marge de manœuvre considérable, notamment pour l'encadrement de cordées autonomes.

f) Équipement

L'équipement emporté doit être adapté au genre et à la difficulté de la course, aux conditions et aux participants. Le matériel choisi par le guide sera adapté à la progression dans des conditions alpines (météo, enneigement...). Additionnellement à cet équipement de base, le guide doit se référer à l'Art. 3.b).

4. Les risques principaux :

Le risque lié au métier de guide de montagne peut être considéré, selon la probabilité d'occurrence d'un danger, selon les conséquences liées à sa survenance et selon son acceptabilité. Une des tâches du guide est de le réduire à un risque résiduel acceptable grâce à un comportement adapté. Une formation ou une expérience préalable des clients réduit également les risques pour tous les membres de la cordée/groupe.

Les risques principaux en fonction de la définition ci-dessus sont les suivants :

a) En été, le danger de chute en étant emporté est le risque principal

La progression à la corde courte doit être maîtrisée. Cette technique implique une pratique régulière et une bonne connaissance de ses capacités physiques. Plus d'informations sur cette thématique sont disponibles dans l'aide-mémoire de l'ASGM „Progression à la corde courte“ et au travers des formations initiales et continues proposées par l'association.

b) En hiver, le danger d'avalanche représente le risque principal

La formation continue et l'étude constante des connaissances en lien avec les avalanches sont des points essentiels pour le guide de montagne. Cela signifie aujourd'hui : en plus de l'expérience et de l'intuition, le guide s'appuie aussi sur des méthodes de réduction du risque et maîtrise les situations avalancheuses typiques.

Sources bibliographiques : aide-mémoire „Attention avalanches“, Manuel avalanches ASGM, Avalanches : mieux les comprendre SLF

c) Autres risques potentiels

Chutes, chute de pierres/glace, maladie, désorientation, crevasses, conditions climatiques extrêmes, facteur humain... (*Mosimann/ASGM-CAS statistiques 2017*)

Rédaction :

*Berne, rédigé le 5.6.2018 par le groupe de travail „Standards professionnels guide de montagne“:
Thomas Wälti, Thomas Good, Michael Wicky, Xavier Fournier et Pierre Mathey*